

# Parlons Vélo ! Municipales 2020

## Questionnaire pour Fillière

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

- Identifier les co-financements possibles.

- Créer des points de comptage automatique des vélos et publier les chiffres en continu. Sur la base de ces comptages, définir des objectifs annuels de croissance, en cohérence avec l'ambition du PDU (x5 d'ici 2030).

#### **Action n°2 :**

Affecter au moins 10 € / habitant et par an du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

#### **Action n°3 :**

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°4 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Là où la largeur est insuffisante, aménager la voie en Chaussidoux.

#### **Action n°5 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : pôles multimodaux de Groisy, Saint-Martin...

#### **Action n°6 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

*Aménager et sécuriser :*

- la route de Thorens-Glières à Groisy Gare (D2)

- la route de Groisy à Argonay (Route de Lecy qui longe la ligne de chemin de fer)

- la route de Thorens-Glières à Aviernoz, Villaz, pont d'Onnex et la voie des Aravis

*Équiper de porte-vélos les bus reliant Fillière à Annecy.*

#### **Action n°7 :**

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

### **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°8 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. dans tous les centres-bourgs du pays de Fillière et dans certains hameaux (Thorens Usillon, Thorens La Luaz, Aviernoz Le Vuaz,

Saint-Martin-Bellevue Mercier, Groisy Le Plot, par exemple).

**Action n°9 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

**Action n°10 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé dans les gares de Groisy et de Saint-Martin-Bellevue, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

**Action n°11 :**

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

**Action n°12 :**

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

*Pour cela, profiter du programme Alvéole de la FUB. Ce stationnement doit être sécurisé, abrité des intempéries, et doit pouvoir accueillir des remorques enfants.*

**Action n°13 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

**Action n°14 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

## **Promouvoir une culture vélo**

**Action n°15 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

*Mettre en place un financement d'actions de formation au vélo dans les écoles, afin que tout enfant arrivant au collège détienne le « Savoir Rouler » et puisse se déplacer en sécurité, et ainsi faire émerger une « génération vélo ».*

**Action n°16 :**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

**Action n°17 :**

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

**Action n°18 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

*Organiser avec Fill' à vélo une « vélublochon » destinée aux élus et aux agents municipaux : avec des VAE Véloncy préalablement acheminés vers Thorens-Glières, les participants roulent ensemble jusqu'à Annecy et reviennent en bus Sibra.*

**Action n°19 :**

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

**Action n°20 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

*Promouvoir ou financer le transport en commun d'enfants de type S'Cool Bus pour les écoles, les MJC et les centres de loisirs.*

**Action n°21 :**

Adopter l'éco-conditionnalité pour les autorisations d'occupation de l'espace public. Prévoir un espace pour le stationnement vélo lors du trail des Glières, de la vogue, de la descente des alpages, etc.

**Action n°22 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable. Ces mesures doivent concerner aussi le respect des limitations de vitesse, y compris dans les zones 30.

**Action n°23 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Réaliser des campagnes d'affichage régulières faisant la promotion du vélo comme mode de déplacement.*